

Une opinion : protéger la profession de conseiller(ère) conjugal(e)

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dès le moment où nous la portions au jour aussi clairement.

Maintenant, je pense que les couples savent mieux réagir au féminisme qu'ils arrivent peut-être même à intégrer en renégociant les bases de leurs relations. Dans ce sens, les féministes des années 1970 ont été (elles aussi !) une génération sacrifiée : en porte à faux entre une conception traditionnelle du couple au moment de leur mariage, et le choc du féminisme qui le remettait en question, nous avons pour la plupart « payé » notre prise de conscience par une crise généralement insurmontable à l'intérieur de nos couples. »

Le mariage, quand même

La plupart des couples vivant maritalement « basculent » en faveur du mariage dès qu'ils désirent avoir, ou ont, des enfants. Les femmes que nous avons interrogées confirment toutes cette hypothèse, et parmi les plus jeunes, l'opinion est la même lors d'un sondage auprès des jeunes Suisses entre 18 et 24 ans, 76 % d'entre acquis au concubinage favorisent en revanche le mariage lors de la venue d'enfants.³

Serait-ce donc la seule raison qui subsiste aujourd'hui au désir de se marier ?

La seule non, la plus importante oui, à en croire une enquête en cours ces sept dernières années à Genève dont des résultats intermédiaires ont déjà été publiés sur les **raisons** pour lesquelles les couples choisissent le mariage. Parmi toutes les raisons évoquées, c'est celle « pour le bien des enfants » qui est la plus largement citée, emportant la moitié plus de suffrages que la seconde raison, celle d'une « vie quotidienne plus pratique (sans considérer la question des enfants) ».

Ce sont donc deux raisons pragmatiques, comme on le constate, qui devancent toutes les autres en queue desquelles se trouvent « la pression de son entourage » et, juste avant, l'idée que « le mariage protège le lien affectif, l'amour des époux. »

L'enquête qui révèle ces chiffres a estimé toutefois « impérieusement nécessaire » de différencier les classes professionnelles des hommes et des femmes interrogés, tant celles-ci sont prépondérantes dans l'appréciation de l'institution conjugale. Si l'ordre des raisons reste le même pour toutes les catégories professionnelles (raisons pragmatiques d'abord, raisons « idéologiques » et « conformistes » en dernier) l'écart entre les deux types de raisons augmentent au fur et à mesure que les personnes interrogées s'élèvent dans la hiérarchie professionnelle : si pour les femmes de formation universitaire, c'est presque uniquement la question des enfants qui importe, pour les femmes de formation d'employée ou d'ouvrière, les raisons pragmatiques s'étoffent de plus en plus de raisons statutaires et idéologiques.

La raison à cela ? Pour Kellerhals et Steinauer, c'est à l'extérieur du couple qu'il faut la chercher : plus la vie extérieure à la vie du couple (vie professionnelle et vie sociale) est satisfaisante, plus les raisons de se marier s'amincissent pour converger uniquement vers des raisons pratiques. Au contraire, plus les sphères extérieures au couple seront perçues comme insatisfaisantes, plus les « raisons » du mariage se diversifieront : aux motifs pragmatiques viendront s'ajouter des raisons statutaires (« le mariage m'offre et offre à mon conjoint plus de sécurité qu'une simple liaison »), des raisons idéologiques (« le mariage protège l'amour ») et des raisons conformistes (la pression de l'entourage). En d'autres termes, l'attrait du mariage varie en proportion inverse, selon les groupes sociaux, à la satisfaction que procure son activité professionnelle et son statut social.⁴

Féminisme, quand tu nous tiens

Parmi les célibataires, il y a de moins en moins de mariages. Parmi les mariages, il y a de plus en plus de divorces. Et si l'on se marie de plus en plus tard, les couples se forment en revanche de plus en plus tôt.

Alors, en conclusion, du couple ou du mariage, lequel est donc le plus en crise des deux ?

Le mariage, sans aucun doute, si l'on appelle crise une subreptice apparition d'autres modes de vie... qui par le fait même qu'ils existent parallèlement au mariage, donnent à celui-ci une qualité qu'il n'avait pas il y a dix ans : celui de pouvoir être **choisi** parmi d'autres formules, choisi comme son mari il y a quelque cent ans, choisi comme ses enfants il y a quelque vingt ans.

Mais le couple, sans aucun doute, est aussi en crise : si l'on appelle crise de nouvelles exigences. Pour Louis Roussel,⁵ ces nouvelles exigences ne viennent pas tant de ce que les gens sont « naturellement » plus exigeants qu'avant mais que « c'est le seul domaine où on peut encore attendre quelque chose. La société est de moins en moins gratifiante. Ce qu'on cherche dans le couple, marié ou pas, c'est le bonheur. Alors on est particulièrement exigeant sur la qualité des rapports. »

La crise du couple serait donc due, en premier lieu, non pas à une dévalorisation du couple mais au contraire à sa survalorisation... génératrice, inévitablement, de plus grands risques de déceptions. Mais encore faut-il ajouter à cela que cette « qualité des rapports » exigée aujourd'hui montre moins un changement quantitatif des besoins que qualitatif : le féminisme ayant passé par là, le contenu de ces rapports comporte désormais une exigence d'égalité entre l'homme et la femme, que les couples actuels commencent à peine à intégrer. Serait-ce que le couple en crise n'est autre qu'un couple qui s'égale ? C'est fort probable, et si tel est le cas, il ne reste qu'une chose à dire : Le couple est mort, vive le couple.

Corinne Chaponnière

¹ Les seules statistiques dont nous disposons sont celles d'une enquête zurichoise révélant qu'un couple sur deux vit ensemble avant le mariage, et une enquête genevoise qui montre qu'en 1975, 62 % des couples avaient cohabité durablement avant leur mariage.

² Voir plus loin (« le mariage quand même »).

³ Sondage d'Isopublic pour la *Weltwoche*, 1978.

⁴ Jean Kellerhals et Geneviève Steinauer-Cresson, « Systèmes de marché, classes et système de mariage : analyse de trois ensembles normatifs », *Revue suisse de sociologie*, n° 3, nov. 1976. L'article donne les premiers résultats d'une enquête sur l'ensemble des mariages conclus à Genève en 1974-1975, enquête en trois parties dont les résultats définitifs ne sont pas encore publiés.

⁵ Louis Roussel, « Générations nouvelles et mariage traditionnel », enquête de l'INED 1978, citée par Liliane Delwasse, « Le couple-miracle », *Le Monde*, 14 décembre 1980.

Une opinion.

Protéger la profession de conseiller(ère) conjugal(e)

Dans son projet de révision du droit matrimonial, le législateur fédéral a prévu, dans le cadre des mesures de protection de l'union conjugale, la création d'Offices de consultation conjugale ou familiale.

Ces offices et les personnes qui y travaillent c'est-à-dire les conseillers(ères) conjugaux(ales) auront un rôle important à jouer dans l'application de ce nouveau droit où le mari et la femme se partageront le pouvoir de décision.

Or, aujourd'hui n'importe qui, faux psychologue, diseuse de bonne aventure, ancienne prostituée... peut s'intituler conseiller(ère) conjugal(e) et ouvrir un cabinet de consultation. Je viens d'ailleurs de trouver une annonce de ce genre dans un grand quotidien.

C'est dangereux ! très dangereux ! Car conseiller(ère) conjugal(e) est un métier avec formation professionnelle et supervision permanente.

En Suisse romande la profession est organisée. Il faut la protéger. Chaque canton devrait édicter un règlement à ce sujet. Je l'ai demandé pour Genève. Quelle autre députée va le faire pour les autres cantons ?

Jacqueline Berenstein-Wavre
Jacqueline Berenstein-Wavre